



Remboursement frais d'agence

Par **manong**, le **21/09/2015 à 16:39**

Bonjour,

D'abord mettons le cas en situation.

En mars 2012, mon ami et moi même cherchons un appartement sur paris.
Un de mes contacts FB quittant son appartement le propose sur ce réseau social afin de venir en aide à ses contacts désireux de changer de logement.

Il nous propose de venir le visiter rapidement ce qui se fait entre nous.
Suite à cette visite un rendez vous est prit avec l'agence en charge de ce logement pour mettre en place le contrat. Les chèques de caution, de premier loyer et de frais d'agence sont fait à ce moment précis, nous rentrerons dans l'appartement début Avril 2012.

Nous sommes prévenu qu'il y a eu un dégât des eaux dans la salle de bain (humidité) et que l'assurance du locataire précédent est au courant, des travaux ne saurait tarder.

Pour la remise des clés et états des lieux, l'agence ne se déplace pas (le samedi pour cette agence n'est pas un jour travaillé), nous emménageons donc ce samedi après midi d'avril 2012, sans état de lieux et sans voir l'agence.

Malgré quelques relances pour l'état des lieux, celui ci ne sera jamais fait.

La salle de bain n'a toujours pas été assainie et tombe en lambeau, ce qui nous à poussé à recontacter l'agence pour faire le nécessaire. Nous sommes toujours sans réponse en ce mois de septembre 2015.

J'en viens à ma question, avons nous la possibilité de demander un remboursement d'une partie des frais d'agence (environ 900€ si mes souvenirs sont bon) au vu du peu fait par l'agence. C'est à dire changer des noms sur un contrat sans faire de visite préalable du lieu, de remise des clés, d'état des lieux et d'organisation pour les travaux de la salle de bain ?

Si cela est possible dans quelle mesure et comment puis je le faire?

Je vous remercie pour vos réponses qu'elles soient positives ou négatives.

Bien à vous tous cher collaborateurs de ce forum

Manon